

tenue sous la présidence de Monsieur le Président DEVILLERS, assisté(e)
de Madame BUSIDAN et Monsieur GRABOY-GROBESCO, Conseillers
En présence de Monsieur BOUMENDJEL, Rapporteur public
Madame OLIVA-GERMAIN, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2600212 RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire Déré - Demande l'annulation de l'élection de Mme A.. B., M C.. D. et Mme E.. F. et la désignation de M. G.. H., Mme I.. J. et M. K.. L. en tant que conseillers municipaux de Makemo.

Nom des parties

Demandeur HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Défendeur L'ensemble des élus

Représentants des parties

Le haut-commissaire

09 heures 00

02)

DOSSIER N° 2600222

RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 22 mars 2026 en vue du second tour des élections municipales de la commune de Makemo.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame M.. N..

Maître MESTRE François

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

03) DOSSIER N° 2600296 RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire Demande d'annuler les opérations électorales et les délibérations du conseil municipal de la commune de MAKEMO du 29 mars 2026 proclamant les résultats de l'élection du maire, de ses adjoints et des maires délégués.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame O.. P..

Maître MESTRE François

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

04) **DOSSIER N° 2600268** **RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 22 mars 2026 en vue du second tour des élections municipales de la commune de Makemo.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur Q..R..
Défendeur L'ensemble des élus

Monsieur Q.. R..

Observateur HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

06)

DOSSIER N° 2600217

RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 22 mars 2026 en vue du second tour des élections municipales de la commune de Tumara'a (PV Bureau de vote de Tevaitoa n°4).

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame EE.. FF..

Madame EE.. FF..

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

07)

DOSSIER N° 2600218

RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 22 mars 2026 en vue du second tour des élections municipales de la commune de Tumara'a (PV Bureau de vote de Tevaitoa n°5).

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame GG.. HH..

Madame GG.. HH..

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

08)

DOSSIER N° 2600230

RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 22 mars 2026 en vue du second tour des élections municipales de la commune de TUMARAA.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame II.. JJ..

SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

09)	DOSSIER N° 2600198	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 22 mars 2026 en vue du second tour des élections municipales de la commune de Tumara'a (PV Bureau de vote de Tevaitoa n°2).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame KK.. LL..	Madame KK.. LL..
Défendeur	L'ensemble des élus	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
10)	DOSSIER N° 2600136	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Déféré - Demande l'annulation de l'élection de Mme MM.. NN.. et la désignation de Mme OO.. PP.. en tant que conseillère municipale de Hiva Oa.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
Défendeur	Madame MM.. NN..	Madame MM.. NN..
	Madame OO.. PP..	Madame OO.. PP..

09 heures 00

11)	DOSSIER N° 2600142	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune de RANGIROA.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame GGGG.. HHHH..	Madame GGGG.. HHHH..
Défendeur	L'ensemble des élus	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire

12)	DOSSIER N° 2600213	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune de RANGIROA.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame QQ.. RR..	Madame QQ.. RR..
Défendeur	Les élus	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire

09 heures 00

13)

DOSSIER N° 2600132

RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune de RANGIROA.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur SS.. TT..

Monsieur SS.. TT..

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

14)

DOSSIER N° 2600154

RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune de RANGIROA.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur SS.. TT..

Monsieur SS.. TT..

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

15)	DOSSIER N° 2600173	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune de RANGIROA.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur SS.. TT..	Monsieur SS.. TT..
Défendeur	L'ensemble des élus	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire
16)	DOSSIER N° 2600131	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune de RAPA.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame UU.. VV..	Madame UU.. VV..
Défendeur	L'ensemble des élus	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le haut-commissaire

09 heures 00

17)

DOSSIER N° 2600134

RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune associée de VAIRAATEA, commune de NUKUTAVAKE.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame WW.. XX..

Madame WW.. XX..

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

18) **DOSSIER N° 2600140** **RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO**

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune de Huahine.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur YY.. ZZ..

Monsieur YY.. ZZ..

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 00

19)

DOSSIER N° 2600153

RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire ELECTIONS MUNICIPALES. Demande d'annuler les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 en vue du premier tour des élections municipales de la commune de Huahine.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur AAA.. BBB..

Monsieur AAA.. BBB..

Défendeur

L'ensemble des élus

Observateur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE
FRANÇAISE

Le haut-commissaire

09 heures 45

02)	DOSSIER N° 2500353	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision implicite de rejet du 04/06/2025 2025, par laquelle la Polynésie française a refusé de faire cesser l'exploitation par la Sarl Multiservices Tahiti Vidange d'une fosse de vidange à ciel ouvert dans la vallée de la Punaruu ; 2°) d'enjoindre sou astreinte à la Polynésie française de prendre toutes les mesures afin de faire cesser l'exploitation par la Sarl Multiservices Tahiti Vidange de la fosse de vidange à ciel ouvert dans la Vallée de la Punaruu dans le délai de 1 mois à compter de la notification de la présente décision.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION LA PLANETE BRULE	Maître MITARANGA Emmanuel
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
Observateur	SARL MULTISERVICES TAHITI VIDANGE	SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)
03)	DOSSIER N° 2500483	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler les décisions implicites de rejet opposées par la Direction du centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) et la Polynésie française, ainsi que la décision explicite de rejet reçu le 5 août 2025, opposée par la Direction des finances publiques, à sa demande du 20/06/2025, tendant à la restitution d'une somme de 400 000 FCFP prélevée indûment sur le montant de sa facture de vacations du mois de novembre 2024 en sa qualité de médecin urgentiste vacataire ; 2°) de condamner le CHPF, ou toute autre entité débitrice qui serait identifiée comme telle par le présent tribunal, d'avoir à lui restituer la somme de 400 000 FCFP indument prélevée sur le paiement de sa facture de vacations du mois de novembre 2024 ; 3°) d'annuler le titre de recette n°20/054265 en date du 27 août 2020 émis par la trésorerie du CHPF.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame HHH.. II..	SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
	TRESORERIE DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE	Le Trésorier
	CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
	DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES EN POLYNESIE FRANCAISE	L'Administrateur Général

09 heures 45

04) DOSSIER N° 2400128 RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Demande 1°) la condamnation du centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) et de son assureur à verser à la compagnie Axa France Iard, subrogée dans les droits de Mme JJJ.. KKK.., la somme de 20.000.000 XPF au titre des provisions versées à valoir sur l'indemnisation des préjudices résultant des fautes commises durant l'opération de décompression vasculaire du nerf trijumeau et du fait du défaut d'information ; 2°) la condamnation du CHPF et de son assureur à lui rembourser l'intégralité des sommes qui pourraient être mises à sa charge à raison de l'indemnisation de Mme JJJ.. des conséquences dommageables de l'opération réalisée par le Dr IIII.. au CHPF le 19 mai 2015.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE AXA FRANCE IARD	SELARL M&H
Intervenant	Madame JJJ.. KKK..	SELARL MILLET VARROD AVOCATS (MVA)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE	NORMAND & ASSOCIES (Cour)
	SOCIETE CNA INSURANCE COMPANY LIMITED	NORMAND & ASSOCIES (Cour)
	CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	Le directeur

05) DOSSIER N° 2500500 RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Demande 1°) d'annuler la décision implicite par laquelle l'office polynésien de l'habitat a rejeté sa demande tendant à son indemnisation en réparation de son préjudice subi à la suite des travaux effectués sur une servitude qui longe sa propriété dans le cadre de la construction du lotissement OPH Atihiva ; 2°) de condamner l'office polynésien de l'habitat à lui verser la somme de 5 360 720 F CFP en réparation de son préjudice.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame LLL.. MMM..	Maître CHAPOULIE ETIENNE
Défendeur	OFFICE POLYNÉSIE DE L'HABITAT	SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN

06) DOSSIER N° 2500517 RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'obligation de retirer la signalétique syndicale sur les candidatures individuelles pour les élections des comités techniques paritaires formulée par le mail de la direction des talents et de l'innovation (DTI) du 23/10/2025 ou par tout document pris postérieurement ayant le même objet.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE	M. NNN.. OOO..
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président

09 heures 45

07) DOSSIER N° 2500412 RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision n°2528/MPR/DRM du 13/06/2025 par laquelle le ministre de l'agriculture, des ressources marines et de l'environnement a suspendu, pour un délai d'un an, l'autorisation d'exercer l'activité de négociant de produits perliers.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE TAHITI PEARLS INTERNATIONAL	Paul Peyret (Cour)
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président

10 heures 15

01) DOSSIER N° 2500562 RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Demande de prononcer la décharge des impositions auxquelles il a été assujettie au titre de la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les transactions (IT) et la contribution de solidarité territoriale non salariale (CST-NS) pour les exercices 2022 à 2024.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur PPP.. QQQ..	Monsieur PPP.. QQQ..
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président

02) DOSSIER N° 2500283 RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN

Titre de l'affaire Demande 1°) d'annuler la décision du 18 juin 2025 par laquelle la direction régionale des finances publiques a rejeté sa demande de paiement n°500004954 relative à la prise en charge des frais de changement de résidence après un congé administratif ; 2°) d'enjoindre à l'administration, sous astreinte de 12 000 F CFP par jour de retard à compter d'un délai de 15 jours, de procéder à la liquidation de la demande de paiement numéro 500004954, et de rétablir la prise en charge des bons de commande concernant les frais de transport de la Guadeloupe vers Mayotte.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame RRR.. SSS..	Madame RR.. SSS..
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	Le ministre
Observateur	DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES EN POLYNESIE FRANCAISE	L'Administrateur Général

10 heures 15

03)	DOSSIER N° 2500565	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n°19156/CIVEN/NFB du 13/10/2025 rejetant sa demande en qualité d'ayant droit de M. TTT.. UUU.. relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ; 2°) de condamner le CIVEN à lui verser la somme de 30 000 000 F CFP à titre de dommages et intérêts pour préjudices subis.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame TTT.. VVV..	SEP USANG CERAN-JERUSALEM
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président
04)	DOSSIER N° 2500599	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n°19594/CIVEN/NFB du 18/11/2025 rejetant sa demande en qualité d'ayant droit de Mme WWW.. XXX.. relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ; 2°) de condamner le CIVEN à lui verser la somme de 30 000 000 F CFP à titre de dommages et intérêts pour préjudices subis.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur YYY.. ZZZ..	SEP USANG CERAN-JERUSALEM
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président
05)	DOSSIER N° 2500602	RAPPORTEURE: Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n°19647/CIVEN/NFB du 26/11/2025 rejetant la demande de M. AAAA.. BBBB.. relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ; 2°) de condamner le CIVEN à lui verser la somme de 30 000 000 F CFP à titre de dommages et intérêts pour préjudices subis.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur AAAA.. BBBB..	SEP USANG CERAN-JERUSALEM
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président

10 heures 15

06)	DOSSIER N° 2500448	RAPPORTEUR:	Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n°18121/CIVEN/NFB du 2 juillet 2025 rejetant sa demande relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ; 2°) d'enjoindre au CIVEN de réexaminer sa demande.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame CCCC.. DDDD..	Maître GUESSAN Sophie	
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président	
07)	DOSSIER N° 2500573	RAPPORTEURE:	Madame Hélène BUSIDAN
Titre de l'affaire	Demande 1°) d'annuler la décision n°18766/CIVEN/NFB du 24 septembre 2025 rejetant sa demande relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires ; 2°) d'enjoindre au CIVEN de produire son dossier médical.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame EEEE.. FFFF..	Maître GUESSAN Sophie	
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	Le président	

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 24/04/2026
Le président du tribunal